

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 3 pouvoirs

Date de convocation
15 avril 2026
Date de publication
29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Rui-Manuel ABRANTES, Michel AUBRY, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Anthony CARRE, Anita DANGIN, Serkan DANISKAN, Kévin DE AMARAL, Marie-José DECHANET, Simone DEVAUX, Carine ERARD, Claudine ERARD, Nadine HERRERO, Pierre Frédéric MAITRE, Carmen MONNE, Vincenzo NATELLA, Hugo PINTO, Régis RENARD, Véronique ROUSSEL, Eric SLANGEN, Virginie VAIRELLES, Denis VERGEOT, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Représentés : Marie-Christine JANISEK pouvoir donné à Simone DEVAUX, Emmanuel PROVIN pouvoir donné à Denis VERGEOT, Jean-Baptiste SCHREINER pouvoir donné à Evelyne BOCQUET.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 30_28042026

N°30 : FIXATION DE TARIFS POUR LA FOIRE ARTISANALE ET COMMERCIALE –
Bulles et Gastronomie
Rapporteur : Monsieur Hugo PINTO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre du développement de la Foire aux Bulles et Gastronomie de Bar-sur-Aube, la Ville souhaite faire évoluer cet événement afin d'en renforcer l'attractivité et la qualité.

Jusqu'à présent, la participation des exposants était gratuite.

Afin de permettre la mise en œuvre d'une programmation plus ambitieuse et d'améliorer l'accueil du public, une participation financière est désormais instaurée.

Cette évolution permettra notamment de proposer :

- Une programmation musicale renforcée
- Des animations et déambulations dans les rues tout au long de l'événement

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de dynamiser la fréquentation, de renforcer l'attractivité du territoire et de favoriser les retombées économiques pour l'ensemble des exposants et partenaires.

La Ville de Bar-sur-Aube reste pleinement mobilisée pour faire de cet événement un rendez-vous de référence, au service du dynamisme local et de la valorisation des acteurs économiques.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les tarifs municipaux, pour l'occupation du domaine public communal dans le cadre de la Foire artisanale et commerciale « Bulles et Gastronomie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
Par 26 voix POUR et 1 CONTRE (M. Maitre) :

- **FIXE** les tarifs pour la foire artisanale et commerciale – Bulles et Gastronomie présentés ci-dessous :

Exposant extérieur	
Mètre linéaire	prix pour le week-end
3 ML	40,00 €
6 ML	60,00 €
9 ML	80,00 €
12 ML	100,00 €

Exposant agricole ou de véhicules	
forfait week-end	100,00 €

Institutionnel - association locale - buvette par une association locale - village champagne	
forfait week-end	gratuit

Commerçants et artisans Barsuraubois	
Mètre linéaire	prix pour le week-end
3 ML	20,00 €
6 ML	30,00 €
9 ML	40,00 €
12 ML	50,00 €

Besoins électrique	
forfait week-end	
petit branchement (lumière, ordinateur, TV)	20,00 €
branchement pour restauration sur place ou à emporter	40,00 €

FORAINS	
forfait week-end	
1 famille /1 métier	25,00 €
métier supplémentaire	15,00 €

- **DIT** que ces tarifs seront applicables à compter de l'édition 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



.....*Simone Derley*....., secrétaire de séance

Derley